



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

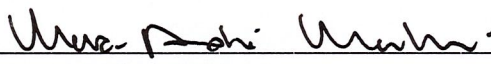
QUE lors de la séance du 4 avril, à 20 h, au 57, rue Laroche, Lanoraie, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 419, rue Faust.

NATURE ET EFFETS : Permettre la construction d'un escalier métallique localisé en cour avant donnant accès au deuxième et troisième étages, alors que l'article 3.3.1.2.1 du règlement de zonage n° 269-90, stipule que dans les cours avant, seuls les escaliers découverts donnant accès au rez-de-chaussée sont autorisés.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel au direction@lanoraie.ca pour une période de 15 jours suivants l'avis public.

DONNÉ à Lanoraie ce 20 mars 2023.



Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier